

## SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 04 AVRIL 2017

L'an 2017, et le Mardi 04 Avril 2017 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15    Présent(s) : 9    Votant(s) : 9 (et 8 pour le point «approbation du compte administratif 2016 Budget Principal »)    Procuration(s) : 0

Présents : Philippe HECTOR, Patrick DUMONT, Samuel GRIOT, Gérard RICHART, Bruno DELETRAZ, Aurélia GILLET-DUCHER, Stéphane BOUCHET, Laurent SIBILLE, Aurélie ROUSSEAU.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 6 : Cendrine DEBYSER, Jean-Pierre ALLEGRET, Sandrine BOUVIER, Séverine FAVERON, Corinne SANCHEZ, Dominique COPPIN

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 0

Désignation secrétaire de séance : Stéphane BOUCHET est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

### Approbation du procès verbal de la séance du 16 février 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 16 février 2017 : le procès verbal est voté à l'unanimité.

### 1- Approbation du compte de gestion 2016 Budget Principal

Vu le budget primitif de l'exercice 2016, les titres de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR**, que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Trésorier de Rumilly visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

## 2- Approbation du compte administratif 2016 Budget Principal

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire quitte la séance, en application de l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Vu le budget primitif de l'exercice 2016,
- Vu le Compte Administratif de l'exercice 2016,

**ARRETE A L'UNANIMITE 8 VOIX POUR** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes :	460 796.15	euros
- Dépenses :	292 902.89	euros
- Résultat de l'exercice :	167 893.26	euros

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes :	499 375.83	euros	-
- Dépenses :	355 630.39	euros	
- Résultat de l'exercice :	143 745.44	euros	

## 3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget Principal

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2016,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2016 et le résultat d'exercice qui en découle :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de clôture : 167 893.26 euros

**DECIDE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR** d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 167 893.26 €
- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 279 958.04 €

#### **4- Examen et vote du budget primitif 2017 Budget Principal**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2017 du BUDGET PRINCIPAL, lequel est équilibré :

SECTION DE FONCTIONNEMENT à : 636 993.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT à : 2 180 386.29 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après étude et après en avoir délibéré, **APPROUVE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR**, le Budget Primitif 2017 du BUDGET PRINCIPAL tel qu'il est présenté.

#### **5- Vote d'imposition des 3 taxes**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification d'imposition pour l'année 2017 ;

A compter de 2011, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation et la part départementale est transférée au bloc communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR** de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2017, soit :

-Taxe d'habitation :	15,60 %
- Foncier Bâti :	11,82 %
- Foncier non bâti :	42,57 %

#### **6- Subventions associations 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget voté le mardi 04 avril 2017 ;

Considérant que chaque subvention aux associations pour être versée, doit être autorisée nominativement par le Conseil municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget ;

Considérant les demandes des associations au titre de l'année 2017 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (seulement pour la subvention Chasse), d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-joint.**

### **7- Validation des nouveaux statuts du SMIAC**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale de la Savoie et de la Haute-Savoie et conformément à la procédure décrite à l'article L5211-18 du CGCT le comité syndical du SMIAC dont la composition est la suivante :

Communes de BLOYE BOUSSY, ENTRELACS, MARCELLAZ-ALBANAIS, MARIGNY SAINT-MARCEL, MASSINGY, MOYE, RUMILLY et SALES,

a approuvé en date du 10 mars 2017 les adhésions des communautés d'agglomération de « Chambéry Métropole - Cœur des bauges » et « Grand Annecy » et en conséquence a proposé une modification de ses statuts.

Après lecture des nouveaux statuts incluant les deux nouvelles entités, il est proposé au conseil municipal de les valider (Copies du procès-verbal du dernier Comité Syndical du SMIAC, des statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental d'aménagement du Chéran et de l'extrait du registre des délibérations portant sur l'adhésion au SMIAC de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges et Grand Annecy Agglomération Modifications des Statuts du Syndicat).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR, les nouveaux statuts du SMIAC incluant les communautés d'Agglomération de «Chambéry métropole-Cœur des bauges» et «Grand Annecy»;**

### **8- Modification des délégués au Syane**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Bruno DELETRAZ en tant que Délégué du Syane, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué à cette commission. Monsieur Stéphane BOUCHET se propose d'être le nouveau délégué au SYANE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE A L'UNANIMITE 9 VOIX POUR, ET NOMME** Monsieur Stéphane BOUCHET en tant que délégué du SYANE.

**La séance est levée à 19h30.**